

CIRCULAIRE D'INFORMATION AÉRONAUTIQUE 43/19

ESSAI POUR ÉLIMINER L'EXIGENCE EN MATIÈRE DE PLANIFICATION DE VOL SUR LES ROUTES AÉRIENNES NORD-AMÉRICAINES (NAR)

Contexte

Depuis plusieurs décennies, les exploitants des aéronefs en direction est depuis l'Amérique du Nord vers l'Europe sont tenus d'indiquer dans leur plan de vol une route aérienne nord-américaine (NAR) comprenant le point d'entrée océanique (OEP) associé de leur route océanique préférée, comme l'indique le *Supplément de vol – Canada* (CFS).

En raison de la volonté des exploitants de déposer leurs plans de vol de façon plus efficace et d'optimiser leurs routes, NAV CANADA et la Federal Aviation Administration (FAA) ont lancé un projet dans le but d'éliminer, dans le cadre d'un essai, l'exigence en matière de planification de vol, tel qu'indiqué ci-après.

Détails de l'essai

À compter de janvier 2020, les aéronefs au départ de plusieurs villes nord-américaines pourront optimiser leurs routes en fonction de l'OEP. L'essai de cinq étapes visera un nombre croissant de points de départ et d'exploitants. D'autres points de départ seront pris en considération au fil du temps lorsque l'incidence du changement aura été adéquatement évaluée.

Nota : En tout temps, et à toutes les étapes, les aéronefs au départ devront toujours se conformer aux routes de départ, aux structures et (ou) aux restrictions depuis l'aéroport de départ. Les routes optimisées ne commenceront qu'à partir des points au sein de l'espace aérien du Centre de contrôle de la circulation aérienne en route (ARTCC) de Boston, de la région d'information de vol (FIR) de Moncton, ou les deux. Une fois à l'intérieur de cet espace aérien, les routes aléatoires jusqu'à l'OEP seront permises.

Étape	Date	Description
Étape 1	Du 6 janvier au 19 janvier 2020	Tous les vols d'Air Canada au départ de CYYZ et de CYUL exploités dans la structure des routes organisées (OTS) n'auront pas à indiquer la NAR associée figurant dans le message de poursuite quotidien.
Étape 2	Du 20 janvier au 2 février 2020	Tous les vols au départ de CYYZ et de CYUL exploités dans l'OTS n'auront pas à indiquer la NAR associée figurant dans le message de poursuite quotidien.
Étape 3	Du 3 février au 16 février 2020	Tous les vols des étapes 1 et 2 et les vols d'American Airlines au départ de KORD exploités dans l'OTS n'auront pas à indiquer la NAR associée figurant dans le message de poursuite quotidien.
Étape 4	Du 17 février au 1 ^{er} mars 2020	Tous les vols au départ de CYYZ, de CYUL et de KORD exploités dans l'OTS n'auront pas à indiquer la NAR associée figurant dans le message de poursuite quotidien.
Étape 5	Du 2 mars au 16 mars 2020	Tous les vols au départ de CYYZ, de CYUL, de KORD, de KDTW et de KMSP exploités dans l'OTS n'auront pas à indiquer la NAR associée figurant dans le message de poursuite quotidien.

Selon son incidence opérationnelle, l'essai peut être interrompu via NOTAM en tout temps.

Renseignements additionnels

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

NAV CANADA
Service à la clientèle
77, rue Metcalfe
Ottawa (Ontario) K1P 5L6

Tél. : 800-876-4693
Télec. : 877-663-6656
Courriel : service@navcanada.ca



James Ferrier
Directeur, Gestion de l'information aéronautique